

Durant l'après-midi du 19 novembre 2019, notre classe de 1STMG1 était en sortie au Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine des Pyrénées-Orientales, afin de découvrir l'un des services du Conseil du Département, rattaché à la direction des archives départementales.

Mr DALMAU s'est chargé en premier de nous présenter le centre et ses missions, puis de nous le faire visiter. Nous avons eu accès aux deux ateliers.



Nous avons appris que 95% des objets présents sur le centre sont des objets religieux chrétiens issus des églises, des chapelles, ou d'édifices publics.

Avec la loi de séparation de l'église et de l'état de 1905, les communes sont chargées financièrement de conserver le patrimoine.

Le centre est chargé d'assurer la connaissance, la sauvegarde et la valorisation des biens culturels du département et du patrimoine catalan.

Il assure pour cela 3 missions :

- La première est le Plan Objet qui consiste à faire un inventaire du mobilier et des objets de tous les édifices du département, et un bilan de l'état de conservation.

- La seconde est la conservation ou la restauration.

La conservation est l'action destinée à pérenniser un objet dans le temps (de façon préventive ou curative), et la restauration est l'action facultative qui améliore simplement l'esthétique.

En cas de restauration, le centre demande à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) quel processus est le plus adapté pour restaurer l'œuvre sans lui enlever son authenticité.

- La troisième concerne la protection du patrimoine maritime (implanté sur le site de Paulilles).

Un objet peut s'abîmer à cause de la lumière (rayons UV), des insectes xylophages, de la météo (chaleur, humidité...).

Pour la restauration d'un objet, il faut tout d'abord faire un diagnostic précis des problèmes et ensuite déterminer s'il faut une action de conservation ou une restauration.

Les peintures subissent elles aussi des altérations : par exemple celle de l'oxydation, donc le vernis se dégrade.

Lors d' une intervention sur une œuvre, il faut respecter 4 règles déontologiques :

- la réversibilité : toute intervention doit pouvoir être réversible.
- la lisibilité : la zone retouchée doit être visible.
- la compatibilité : les matériaux utilisés sont compatibles entre eux et avec ceux d' origine, mais doivent être différents.



- la stabilité dans le temps.

Chaque réparation est rigoureusement documentée pour les interventions futures : produit, pigment, essence de bois, manipulations, technique utilisée, date...

On ajoute rien, couleur comme détails. S'il y a une casse dans une sculpture, on ne répare pas, on laisse la casse faire partie de l'histoire de l'œuvre.

Afin de réaliser un diagnostic de l'intérieur des sculptures, le personnel utilise souvent l'imagerie médicale comme par exemple le scanner ou les radios (œuvre transportée à l'hôpital).



Durant la **visite**, nous avons vu plusieurs parties de retable, des sculptures et des tableaux :

- une partie d'un tabernacle qui avait été attaqué par les vrillettes et n'avait plus toutes ses moulures, un christ de procession dont la polychromie a été altérée par des produits d'entretien.



- une vierge en bois, peinte, qui avait été attaquée par des insectes. Il a fallu 3 mois pour la



restaurer.

- des peintures peintes sur bois trouvées à FONTPEDROUSE. Elles appartenait à un retable d'une église (décoration derrière l'autel).



- deux grandes peintures : une qui représente Saint Paul qui a des problèmes d'esthétique et l'autre qui représente Saint Pierre qui a un problème de soulèvement de la peinture.



- un tableau peint sur bois trouvé à Reynes : c'est une représentation de pentecôte. Il faut combler les « blancs » (uniquement sur les petites zones), sans inventer et donc en laissant les plus grandes zones abimées.



Les tableaux étaient peints sur bois à partir du 16^e siècle, et sur toile à partir du 17^e siècle. Les tableaux sur toile sont vernis, s'oxydent, jaunissent puis s'assombrissent avec le temps (parfois on ne voit plus les détails ni même la scène présentée à l'origine).

L'accès au métier

Profil le plus courant des restaurateurs : 5 ans d'étude dans l'une des 4 écoles françaises de formation à la restauration d'œuvres d'art. Si aucun diplôme spécifique n'est requis pour y entrer, le bac S est vraiment conseillé.

Il est possible aussi de passer par une école des beaux arts en complément d'une formation scientifique (physique, la chimie essentiellement).

En général ce métier est choisi par passion.

Une des restauratrices nous a parlé des équipements de sécurité :

- Individuels = les masques, les gants, les lunettes.
- De la salle de travail = système d'aspiration des vapeurs et poussières, il y a aussi la climatisation permanente pour conserver la même température et le même taux d'humidité pour les œuvres.

Merci à Mme MALHERBE présidente du conseil départemental qui a autorisé notre visite, à M. DALMAU qui nous a reçus, au personnel du centre pour sa disponibilité, et à nos professeurs.

Le lendemain mercredi 20 novembre, la classe a accueilli durant deux heures M. PORTEILS, directeur de la vie associative et des relations avec les organismes associés au Conseil Départemental, pour présenter les missions, son fonctionnement, et les métiers. Lors de son intervention, il a pu répondre à un grand nombre de nos questions préparées avant sa venue.

Tous nos remerciements.

